



**CHAMPIONNAT DE FRANCE « CLASSIQUES » TOUR FUNBOARD 2011
AFF / FFV**

ETAPE D'ILE ROUSSE
9 au 13 mars 2011
Autorité Organisatrice : CN ILE ROUSSE

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule - Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course type

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les Prescriptions Nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisés en **annexe**.
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations dont l'emplacement est la tente près du parc coureur.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le parking à côté du car podium pour le slalom ou pour les vagues, le mât de pavillonnerie officiel sera situé à côté des véhicules des juges sur la plage.

- 4.1 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'amenée de l'Aperçu, Ceci modifie Signaux de course.
- 4.2 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Confirmation d'inscription le 9 mars de 9 à 12 H
- 5.2 Jours de course Ils seront définis au moment du briefing coureur le 9 mars à 12 H30.
- 5.2.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing
- 5.3 Les jours suivants, le programme sera défini la veille.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de série Slalom femme et homme seront définis au premier briefing.

7. ZONE DE COURSE

Pour le slalom et pour les vagues, selon les conditions, la Baie d'Ile Rousse et les plages à proximité d'Ile Rousse et de Calvi.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront décrits lors des briefings, en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis ainsi que la longueur indicative des parcours.

9. MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours seront précisées aux briefings.
- 9.2. Les marques de départ et d'arrivée seront précisées aux briefings.

10. LE DEPART

- 10.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2. Un windsurf qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.
- 11.3. **Vitesse du vent** : la vitesse du vent ne devra pas être inférieure à 12 nds pendant la minute précédant le signal de départ.
- 11.4. Les règles B 3.3 « système 2 » pour le slalom et B4.2 pour les vagues (**Donner le départ et finir les flottes**) seront appliquées pour donner les départs.

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange sur un bateau arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

12. SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurfs, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

13.1. *Les temps limites* sont les suivants :

- a. Le temps limite du premier windsurf pour finir est de 15 minutes.
- b. Temps limite du premier windsurf pour passer la marque 1 : Si aucun windsurf n'a passé la marque 1 dans le temps limite de 5 minutes, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.
- c. Le temps cible est de 10 minutes. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.

13.2 Les windsurfs manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier windsurf ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

14.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bâtiment du CFA face à la plage. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu. Dans une série éliminatoire, les *réclamations* et les demandes de réparation doivent être faites verbalement immédiatement après la flotte dans laquelle l'incident s'est produit. Le jury peut recueillir des faits de toute façon qu'il estime appropriée et peut communiquer sa décision verbalement.

14.2. Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier windsurf a fini la dernière course du jour.

14.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans le club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

14.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les concurrents selon la règle 61.1(b).

14.5. Les infractions aux instructions

- Vitesse du vent au départ
- Règles de sécurité
- Publicité
- Evacuation des détritrus

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

14.6. Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
Ceci modifie la règle 66.

14.7. Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

15. COMPOSITION des POULES SLALOM et VAGUE

Voir Annexe « Classiques » Tour Funboard 2011

16. CLASSEMENT

16.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est 1 en Slalom et les 1^{er} quart de finale en Vague,

16.2. Courses retirées

Application des règles B 8.2, B 8.3 et B 8.4.

16.3. Pour le jugement des Vagues, le système de classement doit être affiché au tableau officiel au plus tard 30 minutes avant le signal de la première flotte.

17. REGLES DE SECURITE

17.1. Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place suivant les modalités précisées lors des briefings.

17.2. Un windsurf qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un windsurf ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20. PUBLICITE

Les windsurfs doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice selon ses conditions précisées lors de l'inscription.

21. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs s'appliquera.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les concurrents ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau ni sur la plage mais dans les poubelles. Quand ils sont en mer, les concurrents peuvent déposer leurs débris à bord des bateaux officiels.

23. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :
Le podium de l'étape discipline Course Slalom,
Le podium de l'étape discipline Vagues,

24. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Bernard Laffond

Président du Jury : Pascal JOLY pour les vagues

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris